porte-mine, un portefeuille contenant 30 francs, un sautoir en or et un coffret contenant 4.000 francs et trousseau de clefs.

Dans le magasin de M. Dufaux, qui donne sur le couloir du même immeuble : le contenu du tiroir-caisse évalué à environ 150 francs et une certaine quantité de marchandises.

Le soir même entre 20 et 22 heures, au numéro 10, de la rue d'Iéna, chez Mme Marie Van Mele, marchande de chaussures : une paire de chaussures et une somme de 13 francs dans le tiroir-caisse du magasin, au rez-de-chaussée ; au premier étage : deux coffrets contenant différents bijoux, deux obligations de la Ville de Gand.

Le 13 février 1925, au numéro 58, de la rue d'Arcole, une montre, un collier et autres bijoux.

L'ÉVASION DE SPILERS

Arrêté le 13 janvier 1925, sous l'inculpation de vols qualifiés Spilers fut écroué à la prison de Lille.

Le 15 octobre 1925 vers 16 h. 30, il s'en évada.

Aussitôt libre Spilers ne songea qu'à commettre de nouveaux vols ; lorsque le 18 octobre 1925 il fut arrêté à Aire-sur-la-Lys, il était porteur d'un livret militaire appartenant au soldat Viard et avait en sa possession une somme de 1.160 fr.

Il venait de voler le livret militaire à un soldat en garnison à Aire-sur-la-Lys, et en opérant des grattages sur ce livret il espérait pouvoir prendre et justifier d'un état-civil nouveau, qui l'aurait mis à l'abri des recherches dont il était l'objet. Les 1.160 francs trouvés sur lui provenaient également d'un vol qu'il venait de commettre dans un hôtel de la ville.

Telle est la formidable aventure de ce spécialiste du cambriolage, qui, aujourd'hui rend des comptes — et quels comptes — à la justice.

LES DÉBATS

L'affaire Spilers et Van Iseghem a fait recette. Le public attiré par les exploits fameux du principal accusé est venu nombreux.

Spilers est un garçon solide, rosé et blond, aux traits réguliers.

Dans le box où il est assis, il a perdu de la belle assurance qui devait présider à tous les méfaits qu'il a commis.

Il semble quelque peu préoccupé. Son complice et beau-frère Van Iseghem, grand gaillard aux cheveux de jais et au teint mat, a le visage d'un ténor d'opérette. Mais le ténor en ce drame, dont le dernier acte se joue, ce n'est point lui. C'est Spilers. C'est peut-être pour cela, que n'ayant point le premier rôle, il paraît se détacher quelque peu de la séance.

Son regard va du jury qui lui fait vis-à-vis, aux robes rouges de la Cour pour ensuite s'abaisser sur le sol, en une pensée qui n'est point là.

On connaît l'affaire. Nous la relations ci-dessus. Elle est simple, mais elle est longue. Dame ! les cambriolages relevés à l'actif de Spilers constituent une liste imposante.

Et l'audience depuis l'interrogation des accusés jusqu'à la fin des dépositions ne nous apprend rien d'autre que nous ne sachions déjà.

L'acte d'accusation nous expose dans quelles circonstances le cambrioleur et son complice ont opéré et quelles ont été leurs victimes.

L'interrogatoire ne nous dit rien de plus ou plutôt il nous dit la même chose.

Et à chaque cambriolage évoqué, le président Wiot, s'adressant au principal accusé lui demande :

— C'est vous Spilers qui l'avez commis ?

Si la réponse ne se fait pas attendre, elle arrive toujours affirmative.

Toutefois, Spilers, nie être allé le 8 décembre 1924 chez M. Guillebert, cabaretier, rue Paul Lafargue, à Lille, pour y préparer le cambriolage qu'il y effectua la nuit suivante.

A l'instruction il aurait déclaré qu'il n'était pas l'auteur du vol, mais l'alibi qu'il donne à l'époque, fut reconnu faux.

D'autre part, il avoue bien avoir cambriolé le magasin de M. Defaux, commerçant, boulevard Montebello, mais il nie avoir dérobé des marchandises. Enfin le 12 janvier, lors de son dernier exploit, qui a avant son arrestation, quand il se trouva en présence de Mme Prévot, il prétend n'avoir pas braqué son revolver sur la pauvre femme apeurée.

Spilers reconnaît tout le reste. Quant à Van Iseghem, il déclare n'avoir pas participé aux expéditions effectuées chez M. Henique, place du Lion d'Or ; chez M. Layoutte, rue Gambetta et chez Mme veuve Ruyssan, demeurant dans cette même rue.

D'autre part il n'a pas été établi que Van Iseghem ait participé à l'exécution des quatorze vols imputés à Spilers seul, mais il en a eu connaissance puisqu'il a servi d'intermédiaire pour écouler les bijoux volés.

Certains objets d'ailleurs ont été retrouvés en sa possession.

C'est ainsi qu'il est retenu à sa charge le fait d'avoir recélé le produit des vols commis par son beau frère, le 9 novembre 1924, chez le docteur Martin ; le 23 novembre, chez M. Zimmermann ; le 8 décembre, chez les époux Dumais ; le 15 décembre, chez M. Henique et le 21 décembre, chez M. Van Loremberque.

L'AUDITION DES TÉMOINS

L'audition des témoins est une troisième édition des faits.

Ils sont trente-huit, dont la demeure a reçu l'indésirable visite du cambrioleur émérite Spilers.

Trente-huit qui viennent dire ce qui leur a été volé et ce qui leur a été rendu.

De temps en temps, Spilers fait un signe de dénégation quand un point de détail lui paraît inexact.

Ce garçon a bonne mémoire, mais il ne proteste pas.

Et le président use sa salive à poser des questions à tout ce monde.

— Tel jour, telle nuit, à telle heure on a cambriolé chez vous. Qu'avez-vous pris ? A combien estimez-vous le montant du vol ?

Les témoins donnent des détails.

M. Wiot poursuit :

— Ah ! vous êtes rentré dans une partie des objets, des bijoux volés.

Oui bien.

— Vous avez tout retrouvé.

Et après chaque témoignage :

— M. l'avocat général, MM. les défenseurs, vous n'avez pas de questions à poser au témoin.

— Non, M. le Président.

Et fastidieusement, la longue théorie des gens que Spilers a dévalisés se poursuit et enfin s'épuise. C'est fini !

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

Une suspension de quelques minutes arrive à souhait. L'audience reprend avec le réquisitoire du Ministère public.

M. Floriet n'est pas tendre pour les accusés. Les deux gredins prennent quelque chose, mais surtout Spilers.

Et l'avocat général qui n'a pas eu de peine à convaincre les jurés termine en demandant une condamnation exemplaire pour l'un et l'autre des inculpés et selon le cas de chacun.

Me Kah, d'abord, puis Me Olivier ensuite, lui répondent. Le premier défend Van Iseghem ; le second, Spilers.

La cause n'est pas fameuse, pour Spilers notamment. Mais les deux défenseurs, font des prodiges. Ils se montrent habiles. Mais qu'attendre, mal gré de si bons arguments, quand on connaît l'affaire, comme le jury la connaît, quand les deux inculpés ont avoué.

Et les deux honorables avocats s'en remettent aux jurés dont ils sollicitent l'indulgence.

LE VERDICT

Les débats sont terminés mais il reste au jury à délibérer. Ce n'est pas une petite affaire. Il a à répondre à 127 questions.

Armand Spilers est condamné à dix ans de travaux forcés, deux ans de prison pour le délit d'évasion et dix ans d'interdiction de séjour.

Pierre Van Iseghem est condamné à quatre ans de prison.

Le cynisme du condamné à mort Dewilde

Nous avons dit hier que René De Wilde, l'un des deux assassins du fermier Piery, de Louvion avait observé, au cours des débats du procès, un grand calme.

Quand il eut connaissance de la sentence de mort qui le frappait, le bandit ne manifesta aucune émotion. Et après le verdict son attitude ne changea pas.

Tandis qu'il réintégrait sa cellule à la prison de Cuincy, De Wilde, aux gendarmes et gardiens qui l'interrogeaient, répondit qu'il regrettait, non point son forfait, mais de n'avoir pas répondu plus violemment au Président des Assises qui lui demandait s'il n'avait rien à dire sur l'application de la peine.

Puis il ajouta : « Au fond c'est justice. Je vais éternuer dans le panier de son. Mais nous aurions dû y passer tous les deux. Loiseau et moi ».

— Mais alors, lui dit un gardien, vous avez fait le coup tous les deux.

— Non déclara le condamné, c'est Loiseau.

Ajoutons que durant le trajet du Palais à la prison, De Wilde ne cessa pas de chanter.

LA LIVRE A 129.70

La livre sterling est en hausse à 129.70 contre 128.85 la veille. Le dollar est à 26.74 contre 26.66 précédemment. Les 100 francs belges sont cotés à 121.40.

L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Un de nos confrères annonce que la Chambre a décidé d'attendre la solution de la crise financière pour discuter « les 42.000 ».

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

Cercle Sportif Lillois 1A bat Olympique Lillois « Lange » par 3 buts à 1. — Match joué sur le terrain du C.S.L. à l'Arbrisseau ; les deux équipes dominent tour à tour. A la mi-temps, le score était 1 à 1. Après le repos, le C.S.L. marque deux jolis buts. A notre un penalty en faveur de l'O.L. qui ne fut pas botté.

Le Cercle Sportif Lillois 1B bat Union Sportive Ronchin-Thumesnil mixte par 4 buts à 0.

Match tout à l'avantage du C.S.L. qui domine les trois quarts de l'aparite. Tous les joueurs du Cercle sont à féliciter.

Electric Club 1 et Iris Club Lomme 1, font match nul 2 à 2. Très belle partie, toute courtoise.

Amical Club de la Sentiure 1 bat Electric Club 2, par 6 à 1. — L'Electric joua avec 7 équipiers.

Association Sportive Tourquennoise bat O.A.S.G. de Lille par 6 buts à 1. — Cette partie peu intéressante se termina par un score flatteur pour l'A.S.T.

La Générale, non dominée, dû à l'absence de son portier habituel, d'encaisser une aussi lourde défaite. La balle, rebondissant sur les bosses d'un sol très dur, par la gelée, qui des effets inattendus qui trompèrent le remplaçant.

Les « Asteux » procédèrent par longs coups de pied à suivre et shootèrent de loin.

Les Généraux furent en outre handicapés par le départ de leur arrière droit, blessé sérieusement au cours de la partie.

Dechy Sports et l'Avant-Garde de Thumeries font match nul : 3 à 3. — Pour son 8e match depuis sa formation, Dechy Sports recevait dimanche, sur son terrain, l'excellente équipe 1A de l'Avant-Garde de Thumeries. La partie fut très plaisante à suivre et Dechy-Sports accusant un certain avantage, ne dut qu'à la malchance de ne pas conclure. Le match mené à vive allure de bout en bout, se termina sur le score nul de 0 à 0.

UN ACCIDENT A ROUBAIX DANS UN MATCH DE FOOTBALL

L'un des équipiers de l'Amicale des Arts de Roubaix, Daniel Desfossez, demeurant rue de Soubise, au cours d'un match de football, qui s'est déroulé dimanche, au Parc Amédée-Prouvost, au Crétinier, s'est fracturé la jambe droite en tombant. Le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Fanwens, puis il a été reconduit à son domicile.

LE GRAND MATCH U.S.T.-O.L. DE DIMANCHE PROCHAIN

Ce fut et restera un grand match de Championnat du Nord.

C'est que, durant 7 ans, de 1911 à 1921, tour à tour, l'U.S.T. et l'O.L., leaders du Championnat du Nord, se partagèrent le titre envié de Champion du Nord.

On sait les efforts de l'Amiens Athlétic Club et du Racing Club de Roubaix pour ravir le titre à l'O.L. et à l'U.S.T., mais les rencontres des équipes premières de ces deux grands clubs, par leur âpreté, figureront toujours comme des matches d'un intérêt exceptionnel au calendrier des plus belles rencontres du Championnat du Nord, division d'honneur.

RÉCEPTION ET RÉUNION

A L'OLYMPIQUE LILLOIS. — Le Comité de l'Olympique Lillois désirant prouver toute sa sympathie aux dirigeants et aux athlètes de la section d'athlétisme, offrira, vendredi prochain, un vin d'honneur aux trois Olympiens qui se sont particulièrement distingués ces deux derniers dimanches.

Ce sont : Marten, qui se classa premier et non second comme il avait été écrit par erreur de tous les athlètes de la Ligue du Nord d'Athlétisme au Cross de Paris, sur plus de mille crosseman figurant au départ ; Tuypens et Duhaut, qui se classèrent respectivement premier et second de la catégorie des classes non appelées au Cross Populaire du Nord, à Roubaix.

A L'A.S. DES P.T.T. — Tous les membres actifs des Section sde Football et d'Athlétisme, sont priés d'être présents à la réunion qui aura lieu le vendredi 9 courant, à 20 h., chez M. Ravez, derrière la statue Faidherbe.

CYCLISME

LA COURSE PARIS-MENIN

Suivant décision prise, la course Paris-Menin qui avait été fixée la même jour que la course Paris-Lille, sera remise au 1er Août prochain, soit 15 jours après le Tour de France.

A L'ETOILE SPORTIVE VIEUX-CONDÉENNE

Nous rappelons aux coureurs et sportsmen que se disputera, grâce à l'initiative de l'E.S.V.C., pour la première fois à Vieux-Condé, un Grand Cross Cyclo-Pédestre, doté de beaux prix dont un 1er, 100 fr. ; 2e 70 fr., etc...

Déjà bon nombre de coureurs ont apporté leurs engagements dont le populaire Jules Dubois. La lutte sera chaude avec les jeunes espoirs qui préparé le Championnat du Nord. Voilà un vrai régal pour les sportsmen. Les inscriptions sont reçues au siège de l'E.S.V.C., chez M. Duthieul, 49, rue Gambetta, à Vieux-Condé. Droit d'engagement: 2 francs. La remise des dossards se fera à 12 h.15 et le départ de la course à 13 h. 30.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

1re COURSE. — 1. Uruguay II, L. Pottier, g. 19.50 ; p. 11.00. — 2. Upaillon, Marie, p. 19.50. — 3. Udine, Cmudda, p. 14.00.

2e COURSE. — 1. Yssel, Carré, g. 41.50 ; p. 16.00. — 2. Arbalète II, M. Viel, p. 34.50. — 3. Antinéa VII, C. Pentecôte, p. 15.00.

3e COURSE. — 1. Viégo, M. A. Forcinal, g. 108.50 ; p. 39.00. — 2. Voltigeur, E. Marie, p. 22.50.

4e COURSE. — 1. Unellite, Lebouchet, g. 25.00 ; p. 20.50. — 2. Topsy, P. Lenatin, p. 22.50. — 3. Uranus, A. Sourroubille, p. 19.50.

5e COURSE. — 1. Dunan, Th. Monsieur, g. 23.00; p. 14.00. — 2. Vin Sec, Butti, p. 29.50. — 3. Valaque, Gosselin, p. 60.50.

6e COURSE. — 1. Un soir, P. Gitton, g. 112.00 ; p. 20.50. — 2. Une Amie, Forcinal, p. 19.50. — 3. Vouviennes, Lintant, p. 13.00.

7e COURSE. — 1. Rumilly, Pain, g. 200.00 ; p. 77.00. — 2. Sarah, M. Amar, p. 34.50.

COURSES A NICE

1re COURSE. — 1. Yule Log, H. Haas, g. 12.00 ; p. 8.00. — 2. Frivol, G. Rossie, p. 11.00.

2e COURSE. — 1. Garde Royale, Deltarguell, g. 10.50 ; p. 6.00. — 2. Rab Boy, J. Luc, p. 8.00. — 3. Kanafa, R. Petit, p. 6.00.

3e COURSE. — 1. Bon Niandot, g. 34.50 ; p. 11.50. — 2. Foto, J. Luc, p. 7.50.

4e COURSE. — 1. Said, P. Michel, g. 21.00 ; p. 9.50. — 2. Kramoet, Pont, p. 90.50. — 3. Etellay, Rolfo, p. 12.00.

Pour les Fonctionnaires

Appel aux contribuables

Le Comité d'action de la Section départementale de la Fédération des fonctionnaires du Nord *nous communique* :

« Quoi ! les fonctionnaires réclament encore ? N'avaient-ils pas déjà de gros traitements ? Ne viennent-ils pas d'obtenir de fortes augmentations ? Ne bénéficient-ils pas d'avantages particuliers et fort appréciables comme la retraite ?

Vraiment les fonctionnaires sont insatiables ; ils exagèrent.

Public, savez-vous ce que gagne un fonctionnaire ?

Le petit fonctionnaire, comme le cantonnier, obtient un traitement moyen de 14 fr. 50 par jour.

Le fonctionnaire moyen, comme l'instituteur, le postier, etc... a une rémunération moyenne de 21 francs par jour.

Le fonctionnaire supérieur, c'est-à-dire le directeur départemental d'une administration, a une rétribution journalière moyenne de 38 fr.

Que pensez-vous de ces traitements fabuleux. Sont-ils suffisants pour engloutir à eux seuls les ressources du budget.

Contribuables, venez en masse nous écouter au meeting du 24 janvier. Vous apprendrez par nous ce qui se perd comme argent, comme personnel et comme temps, ce que l'on pourrait faire pour assurer une meilleure rentrée des impôts existants si notre action n'était pas paralysée.

Vous serez à même de juger avec impartialité. »

Le Comité d'action de la Section départementale de la Fédération des Fonctionnaires du Nord.

LA LOCATION DES VOITURES DE PLACE

Sur le rapport de Léon Escoffier, député du Nord, la Commission de législation *civile et criminelle a adopté le projet de loi* tendant à sanctionner pénalement le refus de payer le prix de location d'une voiture de place.

L'article 21 de la loi du 15 juillet 1845 et le règlement du 11 novembre 1917 représentent la contravention qui consiste à voyager sans billet.

Le délit de l'embarquement clandestin à *bord d'un navire de commerce est puni aux* termes de la loi du 30 mai 1925.

Le fait de ne pouvoir acquitter le prix de la course à un conducteur de taxi ne tombe pas sous le coup de la loi pénale.

Dès que le projet que vient d'adopter la Commission de législation sera voté, quiconque, sachant qu'il est dans l'impossibilité absolue de payer le prix en location d'une voiture de place sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois au plus et d'une amende de 16 francs au moins et 2.000 francs au plus.

UN RAID D'AVION ENTRE LES INDES ET LA HOLLANDE

Un message des Indes néerlandaises annonce que la direction de l'aéronautique de l'armée coloniale prépare le projet d'un grand raid aller et retour entre les Indes et les Pays-Bas. Cinq avions y prendraient part.

La Chambre a discuté la loi sur les loyers

Dans sa séance d'hier, la Chambre a discuté la loi sur les loyers.

M. LEFAS, discutant le chapitre des prorogations, demande au Gouvernement des dispositions *spéciales à l'égard des familles nombreuses.*

Après les suggestions de plusieurs députés, M. LEVASSEUR fait savoir qu'il a prévu un programme pour 500.000 logements et il ajoute qu'il pourra se consacrer au reste du pays lorsque seront achevées les régions libérées.

EVRARD, député socialiste du Pas-de-Calais, déclare qu'il n'acceptera pas le remploi des dommages en dehors des régions libérées.

PEROL, député socialiste, ajoute que, puisque les capitalistes se désintéressent de la construction immobilière, que la collectivité doit se substituer à eux en se procurant les ressources indispensables pour doter une caisse spéciale.

M. VOILIN conclut ensuite en demandant instamment au Gouvernement les crédits nécessaires à la construction des habitations à bon marché.

Séance aujourd'hui à 10 heures.

LE SÉNAT SE PRÉOCCUPE DES INONDATIONS

Le Sénat a discuté les interpellations déposées au sujet des inondations de la Seine.

M. Gaston MENIER dit que depuis 1910, date des plus graves inondations, beaucoup de travaux ont été accomplis mais ce n'est encore suffisant, et il préconise encore plusieurs travaux qui seront mis à l'étude.

M. de MONZIE, ministre des Travaux publics, s'engage à remplir tout son devoir qui consiste à exécuter à peu de frais le maximum de travaux utiles à la grande collectivité nationale.

Un ordre du jour de confiance déposé par M. Strauss est ensuite adopté. Séance demain.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis mardi matin, en conseil, à l'Elysée.

M. Briand a mis ses collègues au courant de la situation des affaires extérieures. M. Painlevé a exposé l'état de la situation militaire au Maroc et en Syrie.

M. Daladier a fait approuver, par le conseil le projet de loi sur l'obligation scolaire : le projet institue le livret scolaire et donne au conseil de l'école le pouvoir de surveillance nécessaire et prévoit des sanctions.

M. Paul Bénazet a soumis au conseil un certain nombre de dispositions à envisager pour procurer aux communes les moyens nécessaires à l'organisation et au développement de l'éducation physique.

M. Georges Leygues a fait signer un décret nommant membres du conseil supérieur de la *marine pour 1925, les vice-amiraux* Merveilleux, Duvigneaux, Barney, Jehenne, Dumesnil et Violette.

ÉCRASÉ PAR UNE LOCOMOTIVE AU QUESNOY

Le 18 courant, vers 19 h. 40, le jeune Dupont Marcel, né le 8 septembre 1904, demeurant à Poix-du-Nord, et travaillant à Valenciennes, attendait avec ses camarades, en gare de Le Quesnoy, le train qui devait le ramener à Poix et partant à 19 h. 56. Vers 19 h. 45, entendant un train siffler, ces jeunes gens se précipitèrent vers le quai et traversèrent les voies malgré les cris des employés de la gare les avertissant que l'express venant de Valenciennes entrait en gare.

Surpris sur la voie, le jeune Dupont fut happé et traîné par la machine sur 20 mètres.

Il mourut sur le coup et le docteur Delfosse demandé en hâte ne put que constater le décès.

Le père de la victime prévenu aussitôt se rendit à l'hôpital du Quesnoy où le corps avait été conduit. On juge de la douleur des parents devant un aussi effroyable accident.

Une armurerie cambriolée à Valenciennes

Un cambriolage audacieux a été commis dans la nuit de lundi à mardi, à l'armurerie Potteau, 22, Avenue du Sénateur Girard, à Valenciennes.

Mardi, vers 7 h. 30 du matin, M. Louis Potteau armurier, constata que son volet métallique était sorti de sa glissière et que sa glace avait été *coupée à l'aide d'un diamant.*

Il fit un rapide inventaire et constata que dix pistolets automatiques et trois boîtes de 25 cartouches à balle qui se trouvaient derrière la glace avaient disparu.

M. Potteau prévint de suite la police et M. Redaud, commissaire central se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Des premiers renseignements de l'enquête, il résulte que lundi soir, en fermant son volet, M. Potteau avait découvert un caillou qui empêchait de fermer le volet ; la nuit à l'aide de pesées, les cambrioleurs firent sauter le volet et coupèrent la glace dont les débris furent retrouvés à l'intérieur.

M. Redaud releva sur le volet, une trace au crayon bleu ; c'est derrière cette trace que se trouvait les armes dérobées.

Celles-ci se répartissent comme suit : quatre pistolets automatiques du calibre de 6 m/m 35 ; deux revolvers Hammerless du calibre de 6 m/m 35 et quatre revolvers Bull-Dog du calibre 8 m/m 30.

Les trois boîtes de 25 cartouches à balle correspondent aux armes enlevées.

M. Potteau éprouve un préjudice de trois mille francs.

Il n'a entendu aucun bruit et les malfaiteurs qui, durant la journée de lundi avaient repéré l'armurerie ne furent nullement dérangés.

Pendant toute la journée de mardi le service de la sûreté s'est mis en campagne pour rechercher les auteurs de ce cambriolage.

LA SOMME DÉBORDE

La Somme déborde de nouveau, notamment entre Long et Abbeville et de nombreux lacs se forment dans la vallée, où des maisons sont encerclées par les eaux. Des maisons sont isolées dans les quartiers du marais de Saint-Gilles, à Abbeville. Dans la région de Péronne, plusieurs routes sont également envahies.

L'AFFAIRE des faux-passeports de Valenciennes

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Fouillé au poste de police, il fut trouvé porteur d'un certificat sur feuille-timbre, portant la signature Desan Morge, celle du Maire de Petite-Forêt, le cachet de la Mairie de cette commune, un faux visa de l'Office Municipal de Placement de Valenciennes, 6 feuilles-timbre ne portant que la signature du Maire de Petite-Forêt, le cachet de la Mairie de cette commune et un faux-visa de l'Office Municipal de Placement de Valenciennes.

Il ajouta que sur les sept feuilles, la signature du Maire de Petite-Forêt avec le cachet de la Mairie avaient été apposés par le secrétaire de la Mairie dans son bureau, où il s'était présenté ; ces feuilles devaient servir à l'établissement de certificats pour des étrangers habitant Petite-Forêt et Zanger apposa sur ces sept feuilles le faux visa de l'Office Municipal de Placement de Valenciennes avec l'un des faux tampons caoutchouc saisi dans la cheminée de sa chambre.

Le rôle de Wintland

Le compatriote de Zanger, Wintland Szmul Mayer, 21 ans, réside en France depuis fin décembre 1923. Il est à Valenciennes depuis le 18 février 1924 ; il a été occupé pendant 20 mois comme ouvrier manœuvre à l'Escaut et Meuse et depuis trois mois, il se trouve sans travail.

Wintland dit, pour sa défense, que la boîte d'imprimerie et les tampons découverts dans sa chambre avaient été apportés par son cousin Zangier Szmul, à qui deux individus avaient remis le même jour en sa présence une somme de cent francs pour qu'il en fasse l'achat.

Naturellement, Wintland ne connaît pas ces individus, qui sont alliés retrouver son cousin dans sa chambre. D'après lui, l'un serait un Russe qui habiterait Paris et tous deux parlaient d'établir de faux certificats.

Wintland ignore d'où proviennent les papiers qui ont été saisis dans sa chambre. Il croit qu'ils ont été apportés par son cousin Zangier Szmul.

Sur lui, on trouva trois récépissés de demandes de cartes d'identité et trois extraits de registre d'immatriculation d'étrangers établis par la Mairie de Marly, le 12 janvier 1926, au nom de Safier Mayer ; Safier née Loiw Féga et Safier Maya, qui lui auraient été remis dans la soirée de samedi par un individu qu'il ne connaît pas.

Toutes ces pièces, ainsi que les cachets, ont été mises sous scellés et déposées au greffe du Tribunal.

Zanger et Wintland, conduits au Parquet, ont été écroués après avoir subi un interrogatoire de pure forme.

L'enquête n'est pas close et le Parquet a chargé M. Pas, commissaire-spécial, de la poursuivre.

Une troisième arrestation non maintenue

Le même soir, les inspecteurs de la police judiciaire ont amené au commissariat central un nommé Huberman Berck Mendel, également Polonais, qu'ils avaient arrêté à 11 heures, sur la Place d'Armes.

Cet individu tenait un restaurant à Anvers, 74, rue Longue de Vanneau ; cet établissement était un repaire de malfaiteurs de nationalités polonaise, allemande, anglaise, française ou américaine.

Huberman avait été expulsé du territoire belge et il s'était réfugié sur le territoire français à la suite de poursuites qui lui furent intentées pour complicité de vol par recel.

Aucun délit n'ayant été relevé à la charge de cet individu, on s'est contenté de l'expulser du territoire de Valenciennes.

LES COMMERÇANTS DU NORD VONT MANIFESTER

La grande manifestation commerciale, organisée par la Fédération départementale des groupements commerciaux de la région du Nord, s'affirme de jour en jour comme devant obtenir un succès considérable.

Les questions les plus importantes sont à l'ordre du jour de cette réunion.

C'est ainsi que, par la voix de leurs représentants autorisés, les commerçants protesteront énergiquement contre l'exagération des impôts dont ils sont frappés, contre les projets fiscaux qui les menacent, et dont l'application les amènerait à la ruine et à l'anéantissement.

Ils s'élèvent véhémentement contre le retard apporté, par le Parlement, aux votes de lois indispensables à plus de deux millions de commerçants, telles que la « Propriété commerciale » et les « Baux à longue durée ». Ils réclameront l'abrogation de la taxe sur le chiffre d'affaires, et de toute imposition similaire, et leur remplacement par une taxe unique à la production ; ils manifesteront enfin leur volonté d'obtenir la prise en considération du principe de l'égalité devant l'impôts, seule base équitable de tout assainissement financier.

Dans leur intérêt propre, dans l'intérêt des leurs, dans l'intérêt de ce pays, les commerçants se feront un strict devoir d'assister en masse au grand meeting de protestation qui, nous le rappelons, aura lieu au Théâtre Sébastopol, le jeudi 21 janvier, à 20 heures.

L'EMBELLISSEMENT DE NOS VILLES ET VILLAGES

Hier, vers 16 heures, la sous-commission technique d'aménagement et d'extension des villes et villages a tenu une réunion à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Baert, architecte à Lille. Les membres de cette sous-commission examinèrent et donnèrent un avis favorable au projet de lotissement présenté par M. Delcourt, de Wattrelos. Le projet de lotissement adressé par la Société Lesur et Cie a été retourné pour modifications. La sous-commission examina en outre un projet de lotissement présenté par les fils de M. Job Sylvain, à Sin-le-Noble, pour lequel un avis favorable fut émis. L'examen d'un dossier concernant le plan général d'aménagement de la Ville de Valenciennes a été commencé et donnera lieu à une étude approfondie dans une séance ultérieure.

A propos du crime de la rue Mercier, à Lille

L'INDIVIDU QUI S'ACCUSE D'ÊTRE L'ASSASSIN DE JEANNE PONSEELE DOIT ÊTRE UN « FUMISTE »

Nous avons entretenu nos lecteurs de la lettre adressée par un détenu de la Maison Centrale de Loos, Arthur Blondel, qui pour la quatrième fois prétend être l'auteur du crime de la rue Mercier à Lille, commis sur la personne de Jeanne Ponseele.

A cet effet, M. Sales, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Mordacq, son secrétaire, s'est rendu hier à la Maison Centrale de Loos pour interroger Blondel.

Invité à s'expliquer, il renouvela les déclarations qu'il avait écrites dans sa lettre, mais varia à plusieurs reprises dans les récits qu'il avait faits antérieurement.

Aux quelques questions qui lui furent posées par M. Sales, le détenu Blondel ne put y répondre d'une façon bien formelle.

De l'avis du magistrat, c'est que Blondel est un imposteur et qu'il ne fait que continuer la comédie qu'il joue depuis un an.

Néanmoins, on va rechercher pour quelles raisons il cherche ainsi à se faire passer pour l'auteur d'un crime qu'il n'a pas commis.

A. Marchandier LILLE 11 Rue A. Pierre A. Paul. TSF
Catalogue E illustré franco 0f60
Lampes RADIOTECHNIQUES - Spécialités PIVAL
Accus NORD - Hauts-Parleurs AMPLION, etc...
et Fournitures Générales pour l'Electricité
10.718

CINQ ENFANTS TUÉS PAR LEUR MÈRE

On mande de Copenhague à l'« Exchange Telegraph » que le tribunal de Klagerdee vient de condamner à la peine de douze années de réclusion une femme de 38 ans, qui exerçait la profession de cuisinière. La marâtre, qui donna le jour à six enfants, tous de pères différents, en fit mourir cinq.

TOUTE UNE POPULATION SE RÉVEILLE CHAUVE

New-York, 19. — Une curieuse épidémie sévit dans la petite ville de Kittaning. Plus de 300 hommes sont devenus subitement chauves. Et le beau sexe lui-même n'a pas été épargné par ce mal, qui ne respecte que les personnes ayant passé la trentaine.

On aurait découvert le microbe de cette étrange maladie.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

Dernière heure

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances a examiné, mardi matin, le titre premier du projet du Gouvernement ayant pour objet le redressement financier (amortissement de la dette publique). Elle a rejeté l'article 1er relatif au remboursement de deux milliards sur les avances de la Banque de France à l'Etat. Elle a adopté en les modifiant les articles 2 et 3 du projet du gouvernement, instituant une caisse d'amortissement et fixant la composition du Conseil de la dite caisse.

LES MINEURS RÉCLAMENT LE RÉAJUSTEMENT DES SALAIRES

EN CAS DE REFUS UN REFERENDUM POUR LA GRÈVE GÉNÉRALE AURA LIEU

En conclusion de ses débats le Conseil National de la Fédération confédérée des travailleurs du sous-sol, a voté dans la soirée d'hier, une importante résolution aux termes de laquelle il :

« Estime qu'en présence de la situation malheureuse imposée à la classe des travailleurs par suite de la répercussion des diverses mesures le gouvernement a pour devoir de faire accorder à ces travailleurs les réparations auxquelles ils ont droit pour remettre en harmonie leur salaire et le coût de la vie ».

Le Conseil National estime également :

« Qu'en présence de cette question de justice et de réparation les pouvoirs publics ne doivent pas reculer devant les puissances d'argent, consortium trusts et toutes catégories du commerce et de l'industrie de ce pays : qu'au contraire, ils doivent imposer à ceux qui s'enrichissent du produit du travail, une rémunération des travailleurs correspondant à leurs besoins par rapport aux droits à l'existence ».

En conclusion de ce qui précède le Conseil National :

« Estime que s'il n'était pas fait droit dans toutes les exploitations des mines de houille, de fer et d'ardoises à cette juste revendication pour le 31 janvier, le bureau fédéral serait chargé de provoquer immédiatement un referendum pour la grève générale ».

En raison de la gravité de la situation présente faite aux mineurs et dont ils ne sont pas responsables le Conseil invite tous les corporants du sous-sol à se grouper pour la préparation de la lutte éventuelle à laquelle la Fédération Nationale des mineurs pourrait les appeler pour défendre leurs droits à la vie suffisamment compromis.

LES « 42.000 » FRANCS DE NOS DÉPUTÉS SONT EN BONNE VOIE

Hier, en fin de séance de la Chambre, Etienne ROGNON a déposé sur le bureau de la Chambre son rapport qui conclut à l'adoption de la proposition tendant au relèvement de l'indemnité parlementaire : de 27.000 à 42.000 francs.

FEUILLETON DU 20 JANVIER 1926. — N° 11

Pauvre Petiote

Par Paul d'Aigremont

Le commissaire était un brave homme, il vit qu'il avait affaire à des gens honnêtes, et il pensa en même temps qu'il n'avait point le droit d'empêcher le bonheur probable de la petite orpheline.

— C'est bien, monsieur, dit-il, j'ai confiance en vous. Venez demain à mon bureau vers dix heures du matin, j'aurai rempli les premières formalités, et je vous aiderai de façon à vous faire surmonter toutes les difficultés.

— Oh ! merci, monsieur, merci ! s'écria de nouveau Francesca de sa voix chaude aux longues inflexions qui remuaient les âmes. Merci, on a bien raison de dire que la France est le pays du cœur autant que de l'esprit.

Maintenant elle pleurait de joie, comme elle avait pleuré de crainte et d'angoisse, quelques instants auparavant. Tandis que Spartivento donnait soigneusement son nom et son adresse au commissaire de police, Francesca coupait une des longues boucles des cheveux d'or de Bérengère, et, pressant la petite orpheline sur son cœur, elle dit en la couvrant de baisers :

— Pauvre petite ! ce sera là tout ce que tu auras d'elle, mais tu auras encore son amour, car je sens bien que d'elle il est passé en moi !...

Rien ne pouvant donner le moindre indice sur l'identité de la morte, on était obligé de la transporter à la Morgue, triste et suprême refuge des désespoirs inconsolables ou des irrévocables fatalités.

Et cependant, si pure et si belle était cette inconnue à l'attitude de martyre, si chaste était l'expression répandue sur toute sa personne, depuis son adorable profil de vierge noyé dans la masse de ses cheveux d'or épars autour d'elle, jusqu'à ses longues mains fines et blanches croisées sur sa poitrine comme celles des statues de marbre couchées sur les tombeaux, que le commissaire éprouvait une invincible répugnance à la faire porter dans ce triste lieu, où vont s'échouer toutes les épaves du vice et de la honte, exposées aux regards de tous et profanées par eux.

Il espérait toujours que la publicité donnée par les journaux du matin à ce triste événement amènerait quelque indice qui épargnerait à la pauvre morte cette épreuve suprême.

Mais il eut beau attendre jusqu'aux dernières limites, il ne se produisit rien, et, le soir, il fallut se décider à déposer le corps de Bérengère dans la fourgon de la Morgue et à le diriger vers l'endroit où, exposée, elle pouvait être reconnue.

CHAPITRE V

LA CHASSE A L'HOMME

Le lendemain matin, tout Paris défila devant le triste amphithéâtre de pierre, sur lequel, aussi belle et aussi touchante que sur le divan rouge du cabinet particulier, Bérengère était étendue toute blanche, semblable à un lis brisé.

Qui pouvait-elle être ?

Comme tant d'autres, une épave de la séduction et du vice ?

Non, jamais !

La beauté souveraine qui persistait en elle, malgré la blanche rigidité des cadavres, cette beauté dont le cachet distinctif était une pureté et une noblesse qui frappaient tous ceux qui la voyaient, en était le plus sûr garant.

D'ailleurs, la régularité adorable de ses traits, ses cheveux, son teint, ce qu'on devinait de la grâce incomparable de toute sa personne, en avaient certainement fait, quand elle vivait, une femme qui avait dû être remarquée dans tous les milieux où le sort avait pu la jeter.

Or, personne ne la connaissait.

Pas plus les journalistes que les autres, qui fréquentent cependant tant de monde, pas plus les gens du peuple que les bourgeois ,ou les hommes des classes les plus élevées.

Plusieurs agents de la préfecture de police avaient été mis en observation, non seulement depuis le matin, mais même depuis la veille ; le chef